

# Incitation à la rénovation des logements locatifs : le permis de louer

**Marlène Bailly**

Commune de la Couronne – manager centre ville, commerce et habitat

**Gervais Rougier**

GIP solidarités

20 octobre 2022

Mise en place depuis le 08 janvier 2019 (périmètre précis)

Procédure **d'autorisation**

GIP Charente SolidaritéS : effectue les visites pour le compte de la commune

## Organisation du traitement des dossiers

- Gestion administrative par le service Urbanisme
- Réception et enregistrement des dossiers (cerfa)
- Vérification de la complétude du dossier (7 jours)
- Envoi dossier au GIP pour organisation visite logement
- Réponse du GIP avec envoi du diagnostic
- Courrier accord mise en location ou refus (avant le mois de délai légal).

# Le diagnostic des logements par le GIP

La cotation de l'indécence : de 1 à 4  
Cotations 1 et 2 : anomalies mineures  
Cotations 3 et 4 : anomalies lourdes

Coût de la visite :


- si logement décent : pris en charge par la commune
- si logement indécemment : pris en charge par le GIP

Depuis janvier 2022 : si à la 3ème visite le logement est toujours indécemment : coût de la visite mis à la charge du bailleur.

# Bilan chiffré

MOMENT PRO 2022

	2019	2020	2021
Nombre de demandes d'autorisations préalables déposées	38	50	54
Nombre de contrôles de décence réalisés	29 (dont 5 contre visites)	49 (représentant 40 logements - visites et contre visites)*	51 (représentant 36 logements - visites et contre visites)
Nombre d'autorisation de mise en location délivrées	27 dont <u>3 logements devenus décents après travaux</u>	27 dont <u>5 logements devenus décents après travaux</u>	35 dont <u>1 logement devenu décent après travaux</u>
Nombre de refus	2 refus + 9 dossiers jamais complétés	22 refus + 1 sans suite	16 refus + 3 sans suite
Sanction	1 amende administrative de 5 000 € par arrêté préfectoral		



Contacts / remerciements